

Note d'information sur les questions à l'examen du Conseil de l'Autorité Internationale des Fonds Marins durant la première partie de la trentième session de l'Autorité¹

(17-28 mars 2025)

I. Introduction

1. La trentième session du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins, telle que décrite dans la feuille de route préparée par le Président du Conseil et approuvée par le Conseil lors de ses réunions de juillet 2024 ([ISBA/29/C/9/Add.1](#), Annexe III), se déroulera en deux parties. La première partie de la session avec ses dix jours de réunions se déroulera du 17 au 28 mars 2025, dans la foulée des dix jours de réunions de la Commission juridique et technique (3 au 14 mars 2025). La deuxième partie de la session est prévue du 7 au 18 juillet 2025.

2. La présente note vise à informer les membres et les observateurs de l'Autorité internationale des fonds marins sur les questions à l'examen du Conseil lors de sa prochaine réunion en mars 2025. Elle fournit un aperçu des points à l'ordre du jour provisoire du Conseil ([ISBA/30/C/L.1/Rev.1](#)). L'ordre du jour provisoire, [le programme de travail indicatif](#) et [la note d'information du Président](#) sur le texte consolidé révisé sont disponibles sur le site web de l'Autorité : <https://www.isa.org.jm/session-30-council-part-1-march-2025>. Tous les documents officiels préparés pour les réunions à venir sont mis en ligne sur le site dès qu'ils sont disponibles.

3. Cette note est à lire avec la note sur les aspects logistiques et procéduraux. Les documents préalables à la session sur le Texte Consolidé Révisé ([Word/PDF](#)), le Document en Attente Révisé ([Word/PDF](#)), la Compilation ([PDF](#)) et les documents associés sont également disponibles pour en faciliter l'accès sur la page web de la trentième session et peuvent être trouvés dans la section « Conseil », puis dans le menu latéral droit sous « Partie I (17-28 mars 2025) », <https://www.isa.org.jm/session-30-council-part-1-march-2025>. Toutes les propositions des délégations et des observateurs ont été téléchargées dans les dossiers respectifs des propositions écrites.

II. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour provisoire, lundi 17 mars 2025)

4. Le Conseil ouvrira sa trentième session le lundi 17 mars 2025, à 10h00.

III. Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour provisoire, lundi 17 mars 2025)

5. Conformément à l'article 14 du Règlement intérieur du Conseil, au début de chaque session, le Conseil doit adopter son ordre du jour pour la session sur la base de l'ordre du jour provisoire. Cependant, le Conseil peut, dans des circonstances urgentes, ajouter des points à l'ordre du jour à tout moment au cours d'une session.

6. En conséquence, la première décision du Conseil sera l'adoption de son ordre du jour pour l'ensemble de la trentième session en 2025 ([ISBA/30/C/L.1/Rev.1](#)). Pour cette première partie de la session, un total de 10 points sur les 20 actuellement inscrits à l'ordre du jour provisoire du Conseil seront examinés par le Conseil, comme indiqué dans [le programme de travail indicatif](#). Le Conseil sera invité à adopter l'ordre du jour du Conseil.

IV. Élections du bureau (points 3 et 4 de l'ordre du jour provisoire, lundi 17 mars 2025)

7. Suite à l'adoption de l'ordre du jour, le Conseil procédera à l'élection du bureau. Conformément à l'article 22 du Règlement intérieur du Conseil, chaque année lors de sa première session ordinaire,

¹ Traduction officielle. Note originale en anglais.

le Conseil élit un Président et quatre Vice-Présidents parmi ses membres, de sorte que chaque groupe régional soit représenté par un membre.

8. Il est rappelé aux membres du Conseil qu'en suivant le principe de rotation entre les groupes régionaux, c'est au tour du Groupe Africain de proposer un candidat pour la Présidence du Conseil pour la trentième session de 2025.

9. En ce qui concerne la nomination des Vice-Présidents, le Secrétariat demande aimablement aux groupes régionaux de coordonner leurs nominations de candidats pour ces postes avant l'ouverture de la session du Conseil. Cette préparation aidera à garantir le bon déroulement des débats. Les groupes régionaux sont encouragés à transmettre leurs nominations au Secrétaire du Conseil, M. Marcelino Miranda, à mmiranda@isa.org.jm, dans les plus brefs délais.

V. Examen du projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone en vue de son adoption (point 11 de l'ordre du jour provisoire, lundi 17 - vendredi 28 mars 2025)

Présentation du texte consolidé révisé du projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone

10. Le Conseil poursuivra l'examen du Projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone, comme question prioritaire, conformément à la feuille de route approuvée par le Conseil lors des réunions de juillet 2024 ([ISBA/29/C/9/Add.1](#), Annexe III). La feuille de route a pris en compte les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route pour le travail sur le projet de règlement en 2023 et 2024 ([ISBA/28/C/24](#)), ainsi que les discussions sur cette question lors de la deuxième partie de la vingt-neuvième session du Conseil en juillet 2024.

11. Selon la feuille de route approuvée en juillet 2024 ([ISBA/29/C/9/Add.1](#), Annexe III), le Président du Conseil a présenté, le 29 novembre 2024, le Texte Consolidé Révisé ([ISBA/30/C/CRP.1](#)) et le Document en Attente Révisé ([ISBA/30/C/CRP.2](#)), puis la Compilation ([ISBA/30/C/CRP.3](#)) a été publiée le 5 décembre 2024.

12. Le texte en couleur identifie les domaines nécessitant une délibération supplémentaire, tandis que les crochets indiquent des dispositions encore en discussion ou pour lesquelles un libellé alternatif a été proposé. Il est rappelé aux délégations que le Texte Consolidé Révisé restera soumis à de nouvelles négociations et discussions. Son objectif principal est d'harmoniser et de rationaliser le texte en fonction des accords et des discussions qui se sont tenues jusqu'à présent. Le principe selon lequel « rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu » continue de s'appliquer.

13. Comme indiqué dans [la note d'information du Président](#), celui-ci présentera le lundi 17 mars 2025 le **Texte Consolidé Révisé** du projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone, le **Document en Attente Révisé**, en conservant en particulier les dispositions de projet qui sont désormais proposées pour être considérées dans le cadre de l'élaboration de normes et de lignes directrices, et la **Compilation**.

Modalités de travail

14. Comme décrit dans la Note d'Information du Président, la discussion du Texte Consolidé Révisé sera menée article par article. L'objectif principal est d'accélérer les progrès sur le Texte Consolidé Révisé autant que possible, dans le but de compléter sa première lecture lors de la réunion de mars 2025. Cependant, lors des discussions sur des articles spécifiques, les facilitateurs ou rapporteurs fourniront des rapports au Président sur les résultats des travaux intersessions afin de se concentrer sur les questions controversées. Les négociations sur le texte consolidé auront lieu du lundi 17 au mercredi 26 mars, sous la direction du Président. Ces négociations représentent une occasion de discussions approfondies visant à combler les lacunes, à résoudre les divergences

existantes et à bâtir un consensus. Le Président orientera le processus pour aborder ces divergences sur les questions clés et guider les efforts en vue d'un accord sur le texte.

15. Les discussions informelles des groupes de travail intersessions sur les questions controversées sont encouragées en matinale avant les séances ou pendant les pauses déjeuner, sous la coordination des rapporteurs ou des délégations désireuses de faciliter ces discussions informelles.

Normes et Lignes Directrices

16. De plus, conformément à la feuille de route approuvée lors des réunions de juillet 2024 ([ISBA/29/C/9/Add.1](#), Annexe III), le jeudi 27 mars 2025, le Conseil sera invité à entreprendre des discussions de haut niveau sur les normes et lignes directrices, guidées par le Président.

17. Le Conseil devrait prendre en considération que dix (10) Normes et Lignes Directrices de phase I ont déjà été préparées en 2022 et peuvent être consultées sur le site web de l'Autorité ([ISBA/27/C/3-12](#)). Les délégations sont invitées à prêter attention au Document en Attente Révisé ([ISBA/30/C/CRP.2](#)), qui consolide le matériel proposé pour suppression du Texte Consolidé Révisé et suggère son inclusion dans les Normes et Lignes Directrices, ainsi que d'autres règles, règlements et procédures pertinents.

18. S'appuyant sur les progrès significatifs réalisés sur le Projet de Règlement d'Exploitation depuis la publication des Normes et Lignes Directrices en janvier 2022, le Président du Conseil a proposé, dans [la note d'information du Président](#), que le Conseil se concentre sur le développement de Normes et Lignes Directrices supplémentaires, en particulier pour la Phase I. Cette discussion devrait viser à identifier les Normes et Lignes Directrices que le Conseil est prêt à examiner à ce stade et à déterminer celles qui nécessitent des mises à jour de la part de la Commission juridique et technique avant d'être présentées au Conseil. De telles considérations sont cruciales, car certains aspects du Projet de Règlement d'Exploitation peuvent avoir subi des changements significatifs, nécessitant des révisions substantielles pour maintenir l'alignement et assurer la cohérence.

Prochaines étapes

19. Le vendredi 28 mars 2025, les facilitateurs et rapporteurs des groupes de travail intersessions seront invités à présenter leurs rapports au Président, au cas où ils auraient mené des discussions informelles pendant la première partie de la trentième session du Conseil. De plus, le Conseil sera invité à examiner les progrès réalisés dans les négociations sur le projet de règlement et à convenir des travaux intersessions nécessaires pour le reste de la trentième session du Conseil.

VI. Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs des membres du Conseil (point 5 de l'ordre du jour provisoire, jeudi 27 mars 2025)

20. Le Secrétaire général fournira un rapport oral sur les pouvoirs des membres du Conseil. Le Conseil sera invité à approuver le rapport, conformément à l'article 19 du Règlement intérieur du Conseil.

VII. Rapport du Président de la Commission juridique et technique sur les travaux de la Commission lors de la première partie de sa trentième session (point 14 de l'ordre du jour provisoire, jeudi 27 mars 2025)

21. Le Conseil recevra un rapport sur les travaux effectués par la Commission juridique et technique pendant la première partie de sa trentième session, qui s'est tenue du 3 au 14 mars 2025. Le rapport sera publié durant la deuxième semaine de la réunion du Conseil, après sa conclusion et sa traduction dans les langues officielles. Le Conseil pourra examiner et agir sur toute recommandation spécifique émise par la Commission. Le Secrétariat prendra note des commentaires oraux et écrits des représentants durant la séance.

22. Un addendum au rapport du Président sur les travaux de la Commission juridique et technique sera publié à la suite de la réunion de la Commission en juillet 2025. Comme cela est devenu la pratique, le Conseil pourra éventuellement adopter des décisions sur les questions soulevées dans ces rapports.

VIII. État des contrats d'exploration et questions connexes, et informations sur l'examen périodique de l'exécution des plans de travail relatifs à l'exploration approuvés (point 7 de l'ordre du jour provisoire, jeudi 27 mars 2025)

23. Le Conseil recevra pour examen un rapport sur l'état des contrats d'exploration et des révisions périodiques de la mise en œuvre des plans de travail pour l'exploration. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

IX. Examen et adoption d'une procédure d'examen et d'approbation par l'Autorité des demandes de plans de travail relatifs à l'exploitation en l'absence de règlement adopté sur l'exploitation des ressources minérales dans la Zone

Alt. Poursuite de l'examen des mesures que le Conseil pourrait prendre si une demande devait être soumise avant qu'il n'ait mené à bien les travaux concernant les règles, règlements et procédures relatifs à l'exploitation²

(point 12 de l'ordre du jour provisoire, vendredi 28 mars 2025)

24. Le Conseil sera invité à examiner le point 12, tels que proposés dans une lettre³ envoyée par la République de Nauru par Note Verbale No.719/2024,⁴ le 12 novembre 2024 et par la République du Chili dans sa Note Verbale No. ISA/002/2025⁵ du 5 mars 2025.

Kingston, Jamaïque, 17 mars 2025

Commented [GL1]: The translation was fine but I had to change to be consistent with the Provisional agenda in French.

² <https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2025/03/Letter-to-the-President-of-the-Council-5-March-2025.pdf>

³ https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2024/11/Nauru-Letter-to-ISA-Council-President-re-Process-for-Plan-of-Work_10112024.pdf

⁴ <https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2024/11/NV-ISA-Council18.pdf>

⁵ <https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2025/03/Note-Verbale-from-Chile-5-March-2025.pdf>